

Rapport de la Commission des Finances
Portant sur le Budget 2012 de L'ARASMAC

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Délégués,

La Commission des Finances constituées des Municipales et Municipaux suivants :

Mmes Gabriela Zanchi de Mollens, Huguette Rochat de Mont-la-Ville, Suzanne Auchlin de Montherod, rapportrice, ainsi que de MM Claude Schaer de Mauraz, Jean-Marc Dufour de Moiry, Eric Züger de Morges

S'est réunie le 14 septembre dernier dans les locaux du CSR à Morges en présence de Mme Gisèle Burnet, Présidente de l'ARASMAC, M. Daniel Vouillamoz, Directeur du CSR, M. Bernard Rochat, Adjoint de direction du CSR, M. Jean-Jacques Mercier, Président du Conseil Intercommunal de l'ARASMAC.

La présente Commission remercie M. Daniel Vouillamoz et Mme Gisèle Burnet pour toutes les explications apportées à leurs questions concernant le budget 2012.

Préambule

Le budget 2012 comprend pour la 1ère fois les 22 communes de Cossonay (La Chaux, Chavannes-le-Veyron, Chevilly, Cossonay, Cottens, Cuarnens, Dizy, Eclépens, Ferreyres, Gollion, Grancy, L'Isle, Mauraz, Moiry, Mont-la-Ville, Montricher, Orny, Pampigny, Pompaples, La Sarraz, Senarclens et Sévery) pour une période de 12 mois et non sur 6 mois comme précédemment en 2011.

Ainsi la région desservie par l'ARASMAC passe d'une population de 58'519 à 73'322 habitants, soit une augmentation de 20% (SECRI, chiffres 2010).

Il faut également se souvenir que le budget a été établi avant de connaître certains montants ou chiffres, notamment en ce qui concerne le nombre de dossiers traités, ce qui constitue la base pour les remboursements que le CSR perçoit du canton.

Une séparation des fonctions ville/région de Morges et de l'ARASMAC ayant été faite en 2011, il en résulte, pour 2012 une adaptation du temps du directeur du CSR dans les différents départements ainsi que des prestations de services (RH, Finances, Huissier, Informatique) en hausse pour 2012.

Le budget tient également compte d'une indexation de la masse salariale de 0.5 %. Sur cette base, le budget proposé pour l'année 2012 s'élève à Frs 19'708'120.- par rapport à un budget de Frs 16'969'439.- pour 2011 soit une augmentation de Frs 2'738'681.- (soit 16,14%).

La commission a relevé les points suivants :

Revenu d'insertion (RI)

Le nombre de dossiers percevant le revenu d'insertion a été sous-évalué en 2011. Il a été ainsi estimé pour 2012 à 720 dossiers mensuels. Ce nombre de dossiers correspond également à l'évaluation qu'en a faite le canton. Suite à l'intégration de Cossonay, 135 dossiers en plus ont été comptabilisés.

Le nombre de collaborateurs a lui aussi augmenté suite à l'intégration des 22 communes de la région Cossonay.

La participation des communes s'élève à Frs 0.50./habitant pour la prise en charge des indemnités du Comité de direction et du Conseil des régions.

Accueil familial de jour

L'augmentation du budget de Frs 423'514.- (soit 13.21%) est en partie liée à l'augmentation du nombre de repas estimés pour 2012 et à l'accroissement du nombre d'heures effectuées par les AMF. Il faut également relever que les traitements du personnel administratif et du directeur ont subi une hausse suite au réaménagement du taux de travail du directeur et au renforcement du personnel.

Agences d'assurances sociales

Accroissement du budget de Frs 287'000.- (soit 19,87%) dû à l'arrivée des PC-familles ainsi que de l'augmentation du nombre de collaborateurs suite à l'intégration de l'antenne de Cossonay pour l'année entière.

L'augmentation du poste des loyers a également été importante avec l'augmentation du prix du m² à Morges et des nouveaux locaux à Cossonay.

La participation des communes est estimée à Frs 20.4822/habitant contre Frs 18.98 pour 2011

Réseau AJEMA

Accroissement du budget de Frs 1'509'870.- (soit 16.34%) dû en particulier à l'augmentation des frais de fonctionnement de l'AJEMA et des structures AJF, mais également suite à l'augmentation des traitements (du directeur et de l'engagement d'un plein taux administratif). La commission tient ici à remercier le comité de direction pour son courrier du 14 septembre permettant aux communes de mieux évaluer leur participation au réseau sur la base des contrats établis avec les parents au début de période scolaire, soit septembre 2011. La contribution sociale se monte à Frs 13.60/habitant.

Conclusion

Vu ce qui précède, la commission propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, d'adopter le budget 2012 tel que présenté.

Pour la Commission des Finances

Gabriela Zanchi



Huguette Rochat



Suzanne Auchlin



Claude Schaer



Jean-Marc Dufour



Eric Züger

